

Le Prêt d'Honneur Agricole

Le prêt d'honneur agricole est un prêt personnel, sans intérêt, octroyé à un créateur/repreneur d'une exploitation agricole s'implantant dans la Région Nouvelle Aquitaine (le siège d'exploitation doit y être implanté ou la SAU de l'exploitation doit y être majoritairement située).

Ce prêt est attribué selon les modalités suivantes :

Objectifs :	Le prêt d'honneur agricole a pour but de soutenir la création ou la reprise d'une exploitation agricole sur la Région Nouvelle Aquitaine en facilitant l'accès aux crédits bancaires à ses bénéficiaires. Initiative Creuse intervient sur le département de la Creuse.
Bénéficiaires :	Peuvent bénéficier de ce dispositif toute personne physique non éligible à la DJA (pour les moins de 40 ans : non titulaires d'un diplôme agricole de niveau IV et ne pouvant bénéficier de la dérogation). Au moment du dépôt du dossier : ne pas être installé, ou être installé depuis moins d'un an (inscription MSA), ou être installé comme cotisant solidaire ou à titre secondaire.
Montant attribué :	Le montant du prêt est compris entre 5 000 et 20 000 € (avec un maximum de 40 000 € par projet) , remboursable sur une durée maximale de 7 ans et la possibilité de bénéficier d'un différé de remboursement pouvant aller jusqu'à 9 mois.
Conditions particulières :	Le prêt d'honneur agricole est obligatoirement couplé à un prêt bancaire dont le montant doit être supérieur ou égal au prêt d'honneur. L'apport personnel peut être valorisé en nature (foncier inclus) et/ou en numéraire sur présentation de justificatif. Le prêt d'honneur est soumis à une assurance décès-invalidité, à une contre-garantie « Initiative Périgord ».
Les plus du Réseau :	Les bénéficiaires d'un prêt d'honneur agricole sont accompagnés lors du montage du projet par la Chambre d'Agriculture de la Creuse, puis durant toute la durée de remboursement du prêt. Ils peuvent également bénéficier d'un parrainage sur 3 ans.

Contact :

- **Gaëlle GRZELACK / Jacques BOURZAT**
Maison de l'Economie – 8 av d'Auvergne
23000 Guéret
05 55 51 96 80
accueil@initiative-creuse.fr
- PAIT Creuse : 05 55 61 50 41



MEMBRE DE



MEMBRE DE



GROUPE



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
Aquitaine - Limousin
Poitou-Charentes

